

## FICHE DE RECRUTEMENT

### POSTE A PROFIL

#### Enseignant référent des élèves en situation de handicap (ERSH)



**ATTENTION : Pour la rentrée 2021-2022, deux postes d'enseignants référent sont vacants au collège Jean Dasté à Saint Etienne et au collège L'Astrée à Boën.**

**En référence :** - arrêté du 17/08/2006 relatif aux enseignants référents et à leurs secteurs d'intervention.  
- décret n° 2017-169 du 10-2-2017 modifié ; arrêté du 10-2-2017 modifié ; arrêté du 10-2-2017 modifié

#### ❖ Les missions du poste :

Exercer une mission d'enseignant spécialisé auprès des adolescents handicapés en s'appuyant sur les valeurs fondamentales du système éducatif, en recherchant pour chacun, les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires et sociaux, dans des contextes professionnels variés.

Le service hebdomadaire est celui d'un enseignant SEGPA (actuellement 21 h). Deux heures seront rétribuées par l'éducation nationale pour organiser des temps de coordination avec les différents partenaires du dispositif (internes ou externes).

#### ❖ Compétences attendues :

- Relationnel :
  - Différer les réponses aux différents intervenants ;
  - Gérer les conflits ;
  - Mener des entretiens ;
  - Animer des réunions.
- Institutionnel :
  - Connaissance des dispositifs et procédures ;
  - S'inscrire dans un cahier des charges ;
  - Respecter un cadre de travail, les échéances ;
  - Réunir l'équipe de suivi de la scolarisation ;
  - Favoriser la continuité et la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation.
- Méthodologie :
  - Organiser son travail administratif ;
  - Structurer son action ;
  - Anticiper les échéances ;
  - Animer une réunion de coordination entre les différents partenaires.
- Autres missions :
  - L'enseignant référent est chargé de réunir l'Équipe de Suivi de la Scolarisation pour chacun des élèves handicapés dont il est le référent. Il favorise la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation (Décret 2005-1752 relatif au parcours de formation d'un élève présentant un handicap – Art 9) ;
  - L'enseignant référent contribue sur son secteur d'intervention, à l'accueil et à l'information de l'élève ou de ses parents lors de son inscription dans une école ou un établissement scolaire. Il organise des réunions des équipes de suivi de la scolarisation et transmet les bilans réalisés à l'élève majeur, ou à ses parents ou à son représentant légal ainsi qu'à l'équipe pluridisciplinaire ;

- Il contribue à l'évaluation conduite par cette même équipe pluridisciplinaire ainsi qu'à l'élaboration du Projet Personnalisé de Scolarisation (Décret 2005-1752 relatif au parcours de formation d'un élève présentant un handicap – Art 11).

Le poste est incompatible avec l'exercice des fonctions à temps partiel.

❖ **Conditions pour postuler (courrier de motivation, CV...) :**

Les enseignants devront impérativement adresser par voie hiérarchique au secrétariat de l'ASH (ce.0420952g@ac-lyon.fr) avec copie à la DIPER (division des personnels du 1er degré) :

- une lettre de motivation (en mentionnant obligatoirement leurs coordonnées téléphoniques) ;
- un curriculum vitae.

❖ **Conditions de recrutement :**

**Après vérification des conditions d'accès au poste** (compétences et/ou qualifications requises et/ou ancienneté...), le recrutement se fait par une commission qui émettra un classement (1, 2, 3, 4...) des candidats.

Le rang 1 détermine le candidat qui sera affecté sur le poste. La détention CAPA-SH, du 2CA-SH ou CAPPEI permet l'affectation à titre définitif ou à titre provisoire.

❖ **Constitution de la commission d'entretien :**

La composition ci-après est donnée à titre indicatif : l'inspectrice de l'éducation nationale ASH, un conseiller pédagogique ASH et un enseignant référent.

La commission appréciera :

- La connaissance des dispositifs nouveaux engagés par la loi de 2005 ;
- La capacité à écouter et échanger ;
- L'analyse de la situation professionnelle proposée.

**POSTE A PROFIL ERSH DISPONIBLE A LA RENTREE 2021-2022 :**

**Formulaire à compléter et à joindre avec le CV et la lettre de motivation permettant de postuler et à transmettre par voie électronique (ce.ia42-diper1@ac-lyon.fr).**

Cocher le ou les postes sur le(s)quel(s) vous souhaitez postuler. Dans le cas où plusieurs postes seront cochés, le candidat classera ses vœux (1,2,3, .... A noter après le nom de l'établissement)

- ERSH collège L'astrée à Boen ;
- ERSH collège Jean Dasté à Saint Etienne ;